



➤ Dimanche 3 juillet

19:00

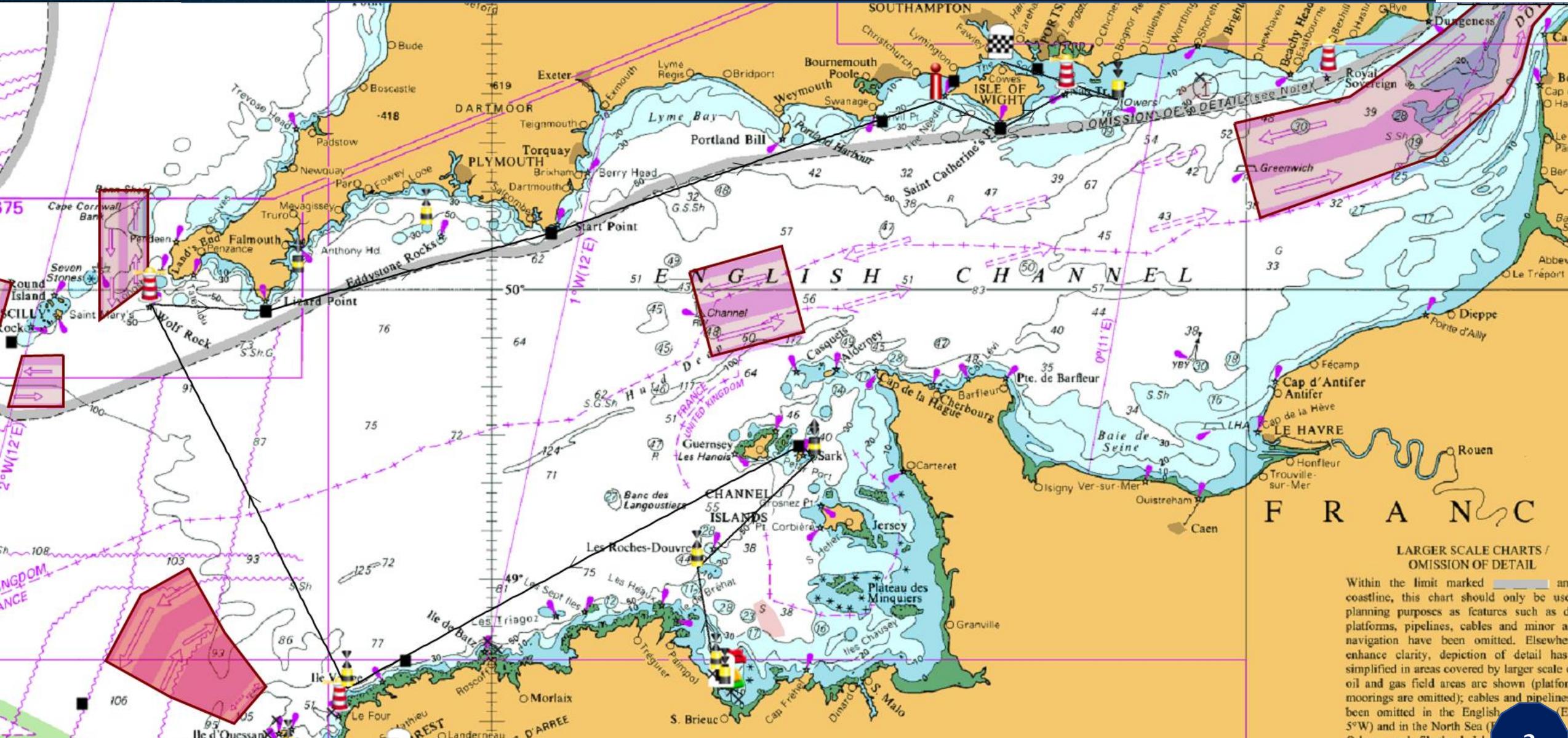
Départ DEFI St Quay – Cowes

➤ Mardi 5 juillet

12:00

ETA Cowes

Version 02/07/2022



LARGER SCALE CHARTS / OMISSION OF DETAIL
Within the limit marked [red box] and coastline, this chart should only be used for planning purposes as features such as depth soundings, pipelines, cables and minor navigational aids have been omitted. Elsewhere, to enhance clarity, depiction of detail has been simplified in areas covered by larger scale charts. Oil and gas field areas are shown (platform moorings are omitted); cables and pipelines have been omitted in the English Channel (5°W) and in the North Sea (10°W). Orkney and Shetland Islands wellheads are shown on the chart. Larger scale charts are available from the Hydrographic Office.

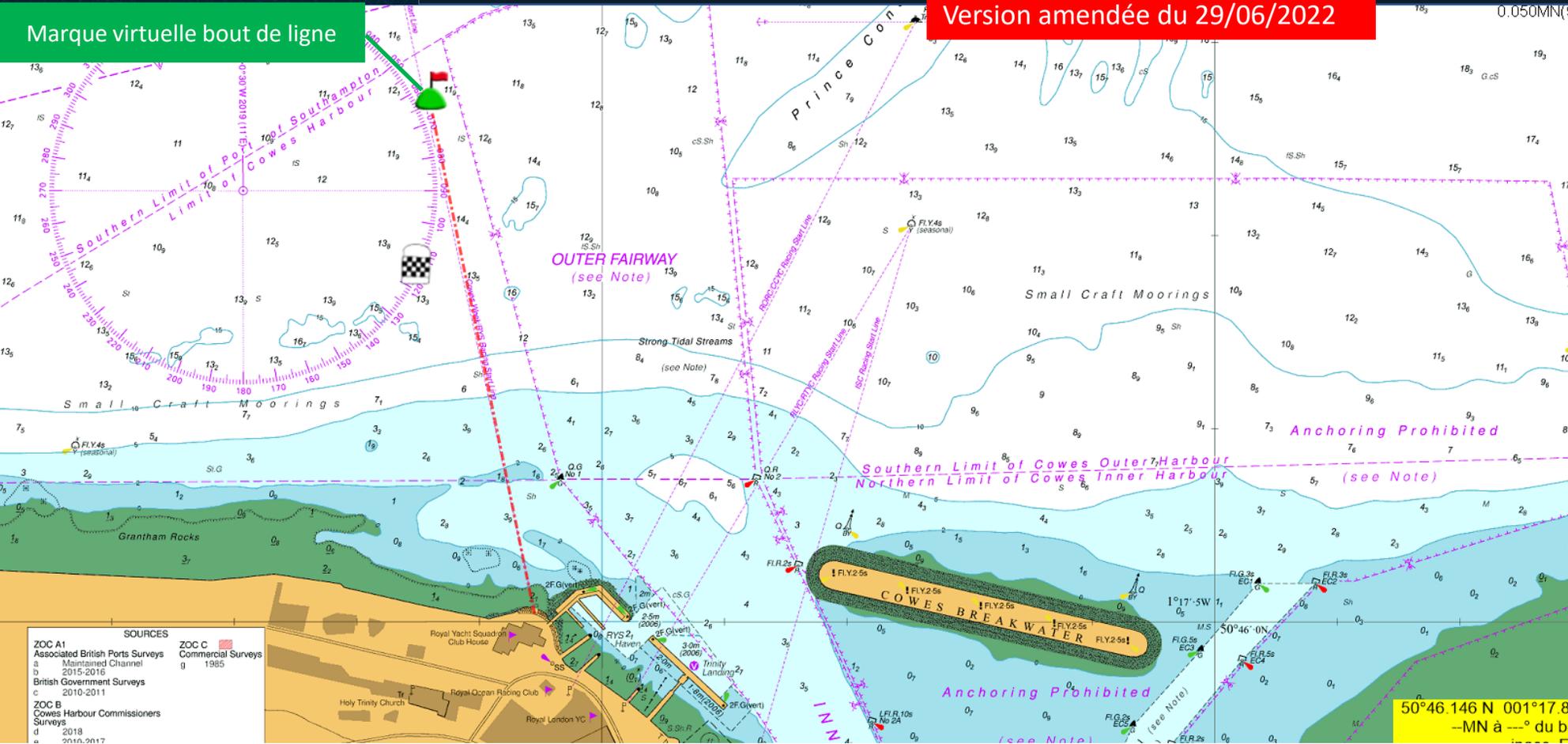
DEFI SAINT QUAY - COWES

distance : 515 MN

#	Marque	description	latitude	longitude	coté requis
	Départ				cf. IC
1	Marque de dégagement éventuelle	bouée gonflable cylindrique orange			cf. IC 9.1.1
2	Bouée "SBAA"	bouée gonflable cylindrique blanche	48°36,55 N	002°46,97 W	contourner à tribord
3	Bouée "LA ROSELIERE"	bouée cardinale Sud	48°37,30 N	002°46,19 W	laisser à tribord
4	Balise "MADEUX"	balise cardinale Nord	48°40,40 N	002°48,80 W	laisser à tribord
5	Bouée "ROCHE GAUTIER"	bouée cardinale Ouest	49°02,14 N	002°54,75 W	contourner à tribord
6	Bouée "BLANCHARD"	bouée cardinale Est	49°25,35 N	002°17,30 W	contourner à bâbord
7	Ile de Sark				contourner à bâbord
8*	Bouée "GRANDE BASSE DE PORTSALL"*	bouée cardinale Ouest	48°36',70 N	004°46',13 W	contourner à tribord
9*	Phare de Wolf Rock*		49°56,70 N	005°48,55 W	contourner à tribord
11*	Porte à franchir entre				
11A*	- Bouée "NEEDLES FAIRWAY"*	bouée marques eaux saines	50°38,17 N	001°39,00 W	laisser ou contourner à tribord
11B*	- Waypoint virtuel	waypoint virtuel	0,15 MN dans le Nord de Needles Fairway		laisser ou contourner à bâbord
12	Ile de Wight				laisser à bâbord
13*	Nab Tower*	Tour	50°40,07 N	000°57,15 W	laisser ou contourner à tribord
14	Bouée "OWERS"	cardinale Sud	50°38,55 N	000°41,05 W	contourner à bâbord
	Ligne d'arrivée Cowes (ligne RYS)				cf. IC parcours

Marque virtuelle bout de ligne

Version amendée du 29/06/2022



La ligne d'arrivée est la ligne d'arrivée du Royal Yacht Squadron (RYS) à Cowes et est définie par:

- Relèvement : l'alignement du mât principal du RYS avec la ligne blanche au centre du losange orange sur la façade du RYS, approximativement $Zv\ 346^\circ$
- Longueur : segment entre le mât à terre du RYS et une bouée virtuelle d'extrémité de ligne positionnée par $50^\circ46,27\ N$ & $001^\circ18,15\ W$ (longueur environ 500 mètres),
- Roadbook Adrena ligne arrivée RYS : <https://we.tl/t-BxMpfoMHGo> (fichier amendé)

Rappel : selon le parcours et les éventuelles réductions de parcours, la dite ligne peut être franchie selon les cas en venant de l'Est ou de l'Ouest.

Feux de navigation

Temps en TU+2

- | | |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> Heure de coucher du soleil | 22h22 |
| <input type="checkbox"/> Heure de lever du soleil | 06h15 |

Zones interdites

Tous les DST sont interdits à la navigation.

- Ouessant
- Gasquets
- Scilly (3)
- Pas de Calais

Un roadbook Adrena a été communiqué.

Notice to Mariner 08/2022

La zone définie (MPZ) autour des navires dont la taille est supérieure à 150 m est une zone interdite à la navigation.

Supprimer IC 4.2

~~Selon les prévisions météorologiques reçues par la direction de course sur le parcours pendant la course, la direction de course en accord avec le comité de course peut procéder à des modifications de parcours au plus tard 25 MN avant l'arrivée du premier bateau aux marques de parcours à contourner marquées d'un astérisque*.~~

Supprimer IC 8.4 et remplacer par :

Réduire le parcours (Pavillon S)

Le comité de course peut réduire le parcours après le départ en application de la HSR 32.1 ou en fonction des impératifs de l'AO.

Une marque de parcours identifiée avec un astérisque * dans l'Annexe Parcours signifie que le comité de course, après avoir notifié préalablement chaque bateau, peut raccourcir le parcours à cette marque. Dans ce cas les bateaux doivent contourner ladite marque du côté requis et rejoindre directement la ligne d'arrivée. Seules les marques avec un * peuvent faire l'objet de cette procédure. A la suite d'une telle procédure, toutes les marques de parcours suivantes n'ont plus rang de marque de parcours.

Chaque bateau recevra une information via WhatsApp / texto ainsi que sur l'email du bord communiqué par chaque skipper lors de l'inscription. Ce message sera transmis au plus tard **25 MN** avant de parer ladite marque.

Pour ce faire, chaque bateau devra s'assurer que ses moyens de communication à bord et les logiciels de messagerie puissent recevoir les emails de la direction de course directioncourse@gmail.com.

La non réception d'un email de la direction de course en provenance de cette adresse ne pourra donner lieu à une réparation.

Ajouter en IC 18.9**Utilisation du moteur RCV 42.3 (i)**

Quand, par suite de conditions météorologiques générant des vents faibles, les possibilités d'évolution des bateaux se trouveront réduites au point d'entraîner un risque de collision imminent avec des navires faisant route dans des zones à fortes densité de trafic, les concurrents seront autorisés à utiliser le moteur pour éviter une collision dans les conditions prescrites par la RCV 42.3 (i).

Immédiatement après cette manœuvre, les concurrents devront informer le directeur de course. Après l'arrivée, ils devront déposer un rapport détaillé auprès du comité technique dans le temps limite du dépôt des réclamations.

Le comité technique déposera une réclamation pour toute utilisation du moteur.

Ajouter en annexe 2 des IC « Guide des pénalités Pro Sailing Tour »

Utilisation du moteur : pénalités de plage 1 à 4

COURSES BAIE DE ST BRIEUC – COWES & COWES - ROSCOFF

Ajouter en IC 14RÈGLES D’ASSISTANCES spécifiques pour l’escale à Cowes**Sont interdits les éléments suivants sur Cowes :**

- Les changements d’équipiers (la crew list au départ à St Quay sera la même qu’au départ de Cowes),
- Les changements de voiles,
- Les assistances extérieures autres que celles mises en place par l’Organisateur (assistance prise de coffres de mouillages, navette bateau-terre),
- Le(s) semi-rigide(s) des Teams,
- Les camions d’assistance individuels ou partagés,

Sont autorisés à Cowes :

- L’avitaillement et les approvisionnements sur place (achat sur place),
- Les achats de petit équipement sur place,
- La venue d’une équipe média ou RP pour chacun des Teams, en respect avec les points interdits ci-dessus,

Dans le cas de circonstances particulières et sur demande écrite circonstanciée, détaillée, et argumentée du skipper, le Comité Technique en accord avec le Jury, le Comité de Course et le Directeur de Course pourront exceptionnellement déroger à ces règles après instruction et une fois le bateau amarré aux bouées de mouillage à Cowes dans le cas d’une avarie avérée ou d’un équipier blessé ou malade. Dans ce cas seul un support / aide de techniciens locaux et/ou d’accès à un chantier local pourront éventuellement être accordés.

Sont obligatoires (en plus de l’équipement de sécurité réglementaire indiqué dans les IC :

- Deux amarres de 25 mètres pour amarrer le bateau sur l’avant et l’arrière entre les deux bouées de mouillage,